

qu'à la limite de la marge; et deuxièmement, que les contributions financières profiteraient avant tout aux pays en voie de développement, et particulièrement aux moins développés d'entre eux.

J'ai parlé de la zone économique comme de l'un des concepts nouveaux et radicaux auxquels la future Convention sur le droit de la mer donne naissance. Un autre concept qui rivalise en importance celui de la zone économique est le concept du patrimoine commun de l'humanité. Le Canada appuie sans réserve l'établissement d'un mécanisme international fort assorti d'un régime juridique efficace qui assurerait la bonne gestion des ressources du fond des mers et des océans au-delà de la juridiction nationale. Nous ne souscrivons pas à l'idée selon laquelle, pris ensemble, l'autorité internationale et le régime international ne constitueraient qu'un simple système de délivrance de permis. Par contre, nous préconisons le droit de l'autorité internationale de participer directement, soit en co-participation avec des entreprises d'État ou privées, soit par l'entremise de son propre organisme opérationnel, à l'exploration et à l'exploitation du fond des mers et des océans au-delà de la juridiction nationale. Nous sommes également fortement en faveur de la distribution des bénéfices tirés de cette région au plus grand profit avant tout des pays en voie de développement, et particulièrement de ceux d'entre eux qui sont sans littoral et moins développés. Nous avons réalisé des progrès considérables sur ces questions depuis Caracas et le fait que la tendance des négociations sur ces points suit de près ces grandes lignes est des plus encourageantes.

Il y a d'autres questions importantes et fort controversées à l'ordre du jour de cette Conférence, le concept des archipels, le problème du passage dans les détroits internationaux, les problèmes de la délimitation des frontières nationales, pour n'en mentionner que quelques-unes. Je n'ai pas l'intention de formuler des commentaires sur ces questions pour l'instant, bien que je sois évidemment prêt à répondre à vos questions.

Pour résumer, je considère que cette session de négociation, dans le cadre de la Conférence sur le droit de la mer qui se poursuit, a donné lieu à de grands progrès. Mon pays appuie fortement les principales tendances de la Conférence. Je serais toutefois moins que candide avec vous si je vous laissais l'impression que nous sommes entièrement satisfaits des résultats de la Conférence. Nous espérons qu'il serait possible de réaliser des progrès encore plus grands. Nous quitterons Genève munis d'un "texte unifié" qui pourra constituer un fondement extrêmement utile pour les négociations ultérieures, mais nous sommes tous conscients que ce texte unifié ne jouira d'aucun statut juridique et ne présentera pas, en soi, les grandes lignes d'une future Convention. Il faudra encore de longues